



Doc. 15305
22 juin 2021

La situation des Tatars de Crimée

Amendement¹ n° 10

Dans le projet de résolution, paragraphe 11.2.2., après les mots «en raison de l'application abusive et contraire au droit international du droit russe en Crimée», insérer les mots suivants :

« , y compris pour des raisons politiques »

Déposé par:

KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
BARDINA Maryna, Ukraine, ADLE
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
MERZHKO Oleksandr, Ukraine, SOC
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC

1. 2021 - Troisième partie de session

